Résolution sur le Sommet mondial de l'ONU du 14 au 16 septembre 2005

2005/2612(RSP) - 29/09/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la réforme des Nations unies dans laquelle il réitère son engagement en faveur d'une ONU forte et sa foi dans le multilatéralisme, seul outil, de son point de vue, capable de relever les défis et d'éloigner les menaces auxquels la communauté internationale est confrontée. Ce faisant, le Parlement souhaite que les résultats du Sommet mondial de l'ONU (14 au 16 septembre 2005) permettent de poser les jalons sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Dans sa résolution, le Parlement déclare une fois de plus que **la représentation diplomatique de l'Union européenne auprès de l'ONU est de la plus haute importancepour renforcer l'influence de l'Union sur la scène internationale**.

Se félicitant de la décision de créer une Commission de consolidation de la paix au sein de l'ONU, le Parlement s'attend à ce que cette dernière mette en évidence l'importance de l'ONU dans les zones de crise et post-conflit.

Par ailleurs, le Parlement déplore que le Sommet de l'ONU n'ait pas permis de mobiliser les pays donateurs. Il félicite l'Union pour son rôle de chef de file dans ce dossier et l'invite à maintenir la pression sur tous les donateurs pour qu'ils établissent des calendriers qui seront contrôlés. Dans la foulée, il approuve pleinement les appels à la fixation d'un calendrier des pays développés pour la réalisation de l'objectif de 0,7% du RNB consacré à l'APD.

Sur la question des réformes, le Parlement invite le Conseil et les États membres à peser de tout leur poids pour obtenir des résultats concrets dans le cadre des travaux de la 60e Assemblée générale avant la fin de l'année prochaine. Il souscrit pleinement à la condamnation claire du terrorisme par le Sommet mais considère que l'absence d'accord sur une définition générale du terrorisme est un grave échec.

Le Parlement se félicite de l'engagement du Sommet mondial en faveur d'un renforcement du rôle du Haut Commissaire aux droits de l'homme, et d'un doublement des moyens mis à la disposition de son bureau mais il regrette l'absence de calendrier précis, de mandat, de méthodes de travail et de composition du Conseil des droits de l'homme. Il l'invite également à adopter des critères clairs pour l'utilisation de la force par le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Parlement estime que le Conseil des droits de l'homme devrait être composé d'États observant les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme, de façon à éviter que les procédures ne soient soumises à de longs délais et que les États faisant l'objet de plaintes ne se livrent à des manœuvres politiques.

Il déplore également le fait que le Sommet ait échoué à trouver un accord sur des mesures relatives à la non-prolifération et au désarmement nucléaire et réaffirme sa conviction d'une amélioration de la capacité de l'ONU à réagir promptement et efficacement en cas de catastrophe humanitaire.

Enfin, le Parlement salue le nouvel engagement de l'ONU en faveur d'un Fonds pour la démocratie.